

Année académique 2011-2012  
Programme « Musique, art et société »

**Institutions musicales et politiques culturelles au Québec depuis 1950  
(MUS-2135)**

**Questionnaire de lecture**

**Réponses de  
DANIEL TURP**

24 septembre 2012

**Question n° 2** : Comment évolue le Ministère de la Culture et des Communications du Québec au fil des années ? À partir des autres lectures, commentez cette évolution.

Instituée en 1961 sous la dénomination « ministère des Affaires culturelles »<sup>1</sup> et régie par la *Loi sur le ministère des Affaires culturelles*,<sup>2</sup> le ministère de la Culture et des Communications- ainsi qu'il est dorénavant connu<sup>3</sup>-a célébré en 2011 son cinquantenaire et a été présentée comme l'un des instrument-clef du remarquable développement culturel du Québec moderne. Le ministère et les titulaires qui ont l'ont dirigé depuis sa création<sup>4</sup> ont contribué à faire de la culture une composante majeure de l'action de l'État québécois et à asseoir la culture au rang des priorités des gouvernements qui se sont succédés depuis la Révolution tranquille.

S'agissant de l'évolution du ministère de la Culture et des Communications, une analyse des actions du gouvernement et du ministre permet d'affirmer que cette évolution a été caractérisée par une transformation des ses missions et modes de fonctionnement (I), une multiplication des politiques culturelles publiques (II) et d'un accroissement de ses moyens financiers (III).

<sup>1</sup> Sur les origines et la création du ministère des Affaires culturelles, voir Pierre-Louis Lapointe, « La Révolution tranquille et la naissance du ministère des Affaires culturelles », *À Rayons ouverts*, n° 85, Hiver 2011, p. 10. Voir aussi Gilles Potvin, « Ministère des Affaires culturelles », *L'Encyclopédie canadienne* (encyclopédie Web), Fondation Historica du Canada, 2009 [en ligne : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/emc/ministere-des-affaires-culturelles-du-quebec>].

<sup>2</sup> Statuts du Québec [S.Q.], 1961, c. .

<sup>3</sup> Voir la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, Lois refondues du Québec [L.R.Q.], c. M-17.1.

<sup>4</sup> Les 22 personnes suivantes ont occupé les fonctions de ministre des Affaires culturelles (1961-1993), de ministre de la Culture (1993-1994) et de ministre de la Culture et des Communications (1994-2012) : **Georges-Émile Lapalme** (28 mars 1961), **Pierre Laporte** (9 septembre 1964), **Jean-Noël Tremblay** (16 juin 1966), **François Cloutier** (12 mai 1970), **Marie-Claire Kirkland** (2 février 1972), **François Cloutier** (21 février 1973), **Denis Hardy** (13 novembre 1973), **Jean-Paul L'Allier** (5 août 1975), **Louis O'Neill** (26 novembre 1976), **Denis Vaugeois** (28 février 1978), **Clément Richard** (30 avril 1981), **Gérald Godin** (16 octobre 1985), **Lise Bacon** (12 décembre 1985), **Lucienne Robillard** (11 octobre 1989), **Liza Frulla** (5 octobre 1990), **Marie Malavoy** (26 septembre 1994), **Rita Dionne-Marsolais** (28 novembre 1994), **Jacques Parizeau** (30 janvier 1995), **Louise Beaudoin** (3 août 1995), **Agnès Maltais** (15 décembre 1998), **Diane Lemieux** (8 mars 2001), **Line Beauchamp** (29 avril 2003) et **Christine St-Pierre** (18 avril 2007). La nouvelle Première ministre du Québec et chef du Parti Québec Pauline Marois a confié au député de Bourget **Maka Kotto** la fonction de ministre de la Culture et des Communications : voir Gouvernement du Québec, *Composition du nouveau Conseil des ministres*, Communiqué, 19 septembre 2012. Il y a également lieu de noter qu'un ministère d'État au Développement culturel a existé du au et que le titulaire en fut le ministre **Camille Laurin**.

## I- Une transformation de ses missions et modes de fonctionnement

Comme le note le chercheur Guy Bellavance, il est intéressant de constater qu'au moment de la création du ministère des Affaires culturelles, celui-ci est destiné, selon les termes alors employés par le premier ministre Jean Lesage, à devenir le « ministère de la Civilisation canadienne-française et du fait français en Amérique »<sup>5</sup>. Ainsi, la mission identitaire du premier ministère des Affaires culturelles est affirmé avec force et en fera notamment foi le fait que l'Office de la langue française nouvellement créé relèvera du nouveau ministère. Cette mission continuera d'influencer l'action du ministère et de son titulaire dans les décennies qui suivront et le ministre sera généralement chargé de l'application des politiques et lois linguistiques et responsable des institutions dont le mandat est d'assurer leur mise en œuvre, qu'il s'agisse de l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie du Québec. Dans les diverses actions de soutien aux artistes et aux organismes culturels, la mission identitaire a continué d'être présente et a visé à favoriser le rayonnement de la langue française et la diffusion culturelle dans la langue officielle du Québec. Cette mission a par ailleurs connu une transformation progressive puisque l'action du ministère s'est voulue non plus au seul service d'une culture québécoise qui s'exprime- et de façon prédominante- en langue française, mais également en langue anglaise et dans les langues autochtones. Telle qu'énoncée dans l'actuelle *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications*, la mission du ministère de contribuer, par sa politique culturelle, à « l'affirmation de l'identité culturelle québécoise »<sup>6</sup>.

La mission du ministère des Affaires culturelles s'est également transformée à travers la volonté d'aller au-delà du développement de la création artistique et du soutien purement financier des artistes à cette fin. Le ministère s'est soucié des conditions de vie des artistes et à chercher à consolider leur statut professionnel. Dans les décennies des années 1980 et 1990, les ministres ont parrainé l'adoption de lois sur le statut des artistes professionnels qui avaient comme objectif de permettre aux personnes de mieux vivre de leur art et de créer les conditions d'une meilleure sécurité financière et sociale des artistes. En adoptant en 1987 et 1988 la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*<sup>7</sup> et la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*<sup>8</sup>. Ces lois ainsi que les ententes collectives dont elles ont été à l'origine ont cherché ainsi à améliorer la condition socioéconomique des artistes, notamment en matière santé et sécurité au travail, de régimes de retraite, de prestations d'assistance-emploi et de transition de carrière.

S'agissant des modes de fonctionnement, une transformation majeure a vu le jour lorsque l'État québécois a transféré à des mandataires de l'État la responsabilité du soutien financier des industries culturelles ainsi que des organismes culturels et des artistes. Cette transformation s'est faite au profit les deux mandataires d'État que sont aujourd'hui la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Les interventions de celles-ci sont régies par le principe de l'action à distance (*arm's length principle*) et donnent lieu à l'octroi des financements effectué en conformité avec les politiques du ministère mais sans implication directe de ce dernier dans l'attribution de ces financements.

La mutation s'est traduite d'abord par la création en 1978 d'une Société générale des

---

<sup>5</sup> Voir Guy Bellavance, « « Politiques culturelles au Québec », *L'Encyclopédie canadienne* (encyclopédie Web), Fondation Historica du Canada, 2009 [en ligne : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=FIARTF0009486#SEC911713>

<sup>6</sup> *Supra* note 3, art. 11, 1°.

<sup>7</sup> L.Q. 1987, c. 72 (devenu L.R.Q., c. S-32.1).

<sup>8</sup> L.Q. 1988, c. 9 (devenu L.R.Q., c. S-32.01).

industries culturelles<sup>9</sup> d'une Société québécoise de développement des industries culturelles dont la mission était de favoriser la création et le développement des entreprises oeuvrant dans les domaines du livre, du cinéma, des services de communication notamment la télévision, la radio, la câblodistribution, la magnétoscopie, l'audio-visuel, les journaux, les périodiques et le logiciel du disque, du vidéodisque et de la vidéocassette, des arts d'interprétation notamment le théâtre, le spectacle, la musique, la danse et la chanson, des métiers d'art et du patrimoine immobilier. Cette société a été remplacée en 1994 par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)<sup>10</sup> et a aujourd'hui pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. Elle agit à travers un Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle, une Commission du disque et du spectacle de variétés, une Commission du livre et de l'édition spécialisée ainsi qu'une Commission des métiers d'art.

Cette mutation s'est poursuivie en 1992 avec la création du Conseil des arts et lettres du Québec<sup>11</sup>. À la différence de la SODEC, le CALQ exerce a pour objet de soutenir les personnes physiques qui exercent seules une activité visée par l'un des ses programmes d'aide financière, ainsi que les personnes morales et groupements qui ne poursuivent pas le but de réaliser des bénéfices pécuniaires à partager entre leurs membres respectifs. Il agit dans les domaines analogues à la SODEC, comme dans ceux des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Sa loi constitutive prévoit qu'il peut soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger, ainsi que le perfectionnement des artistes. Il peut aussi, dans le cadre de son plan, créer des concours en vue de décerner des prix à l'excellence artistique.

En choisissant ce nouveau mode de fonctionnement, le gouvernement du Québec privilégiait dorénavant un modèle d'inspiration britannique qui vise en outre à mettre les décisions de financement à l'abri des décisions de nature politique et partisane. Il s'éloignait ainsi du modèle français pour lequel avait opté le premier ministre des Affaires culturelles Georges Lapalme et qui confiait au ministère lui-même la responsabilité d'octroyer l'aide financière, tant aux industries qu'aux organismes à vocation culturelle<sup>12</sup>.



---

<sup>9</sup> Voir la *Loi sur la Société générale des industries culturelles*, L.Q. 1978, c. [devenu L.R.Q., chapitre S-17.01]. Cette société a porté plusieurs noms entre 1978 et 1994 et a été désignée successivement comme la Société québécoise de développement des industries culturelles (SODICC), la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) et Société générale des industries culturelles ou sous le sigle (SOGIC).

<sup>10</sup> Voir la *Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles*, L.Q. 1994, c. 21 [devenu L.R.Q., c. S-10.002].

<sup>11</sup> Voir la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, L.Q. 1992, c. 66 [devenu L.R.Q., c. C-57.02].

<sup>12</sup> Voir à ce sujet Fernand Harvey, « Georges-Émile Lapalme et la politique culturelle du Québec : genèse, projet et désillusion », *Les Cahiers des Dix*, n° 64, 2010, p. 1.

## II- La multiplication des politiques publiques culturelles

L'évolution du ministre de la Culture et des communications est également tributaire de l'adoption de plusieurs politiques publiques par l'État québécois en matière de culture. Qu'il s'agisse de politiques globales ou de politiques sectorielles, celles-ci ont eu impact déterminant sur le ministère ainsi que sur l'action gouvernementale dans son ensemble.

Si les ministres des Affaires culturelles Pierre Laporte et Jean-Paul L'Allier ont élaboré respectivement un livre blanc en 1965<sup>13</sup> ou un livre vert en 1976<sup>14</sup> et le ministre d'État au développement culturel Camille Laurin a également présenté en 1982 un livre blanc<sup>15</sup>, c'est la ministre de la Culture Liza Frulla qui a doté le Québec de sa première véritable politique culturelle<sup>16</sup>. Préparée par un Groupe-conseil présidé par Roland Arpin<sup>17</sup> et s'appuyant sur les travaux d'une commission parlementaire, la première politique culturelle se présentait comme une politique gouvernementale par laquelle le gouvernement veut se donner une version intégrée de l'intervention qu'il privilégie dans la domaine de la culture ». Il y est également précisé que « la culture devient une mission sociale et gouvernementale, c'est-à-dire impliquant la participation de nombreux ministères, et se reflétant dans un grand nombre de secteurs, plus particulièrement celui de l'éducation. Les questions culturelles sont ainsi placées au cœur des priorités gouvernementales »<sup>18</sup>.

Cette première politique culturelle gravitait au tour de quatre (4) grands axes et formulait treize (13) orientations qui sont présentés dans le tableau ci-après :

<p style="text-align: center;"><b>AXE 1 : L'affirmation de l'identité culturelle</b></p> <p><i>Orientation 1</i> : Valoriser la langue française comme moyen d'exprimer la culture et y accéder <i>Orientation 2</i> : Valoriser l'héritage culturel <i>Orientation 3</i> : Renforcer le dialogue des cultures</p>
<p style="text-align: center;"><b>AXE 2 : Le soutien aux créateurs et aux arts</b></p> <p><i>Orientation 1</i> : Favoriser en priorité la création artistique sous toutes ses formes <i>Orientation 2</i> : Améliorer les conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes <i>Orientation 3</i> : Assurer la vitalité des organismes artistiques <i>Orientation 4</i> : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles</p>
<p style="text-align: center;"><b>AXE 3 : L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle</b></p> <p><i>Orientation 1</i> : Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture <i>Orientation 2</i> : Faciliter l'accès aux arts et à la culture <i>Orientation 3</i> : Faciliter la participation des citoyens aux arts et à la culture</p>
<p style="text-align: center;"><b>AXE 4 : De nouveaux leviers pour la mise en œuvre de la politique culturelle</b></p> <p><i>Orientation 1</i> : Un ministère de la culture <i>Orientation 2</i> : Un conseil des arts et lettres pour le soutien public à ce secteur <i>Orientation 3</i> : Le partenariat avec les municipalités</p>

<sup>13</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, *Livre blanc sur la culture*, 1965.

<sup>14</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES *Pour l'évolution de la politique culturelle du Québec*, 1976.

<sup>15</sup> MINISTÈRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, *La politique québécoise de développement culturel*, 1978, 2 volumes.

<sup>16</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, *La politique culturelle du Québec : notre avenir, notre culture*, Québec, Gouvernement du Québec, Les Publications du Québec, 1992 [ci-après *La politique culturelle 1992*]. Pour un commentaire de cette politique, lire Danielle-Claude CHARTRÉ, « La politique culturelle du gouvernement du Québec de 1992- Un événement phare de l'action du gouvernement du Québec en matière culturelle », 2011 [en ligne [http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD\\_seminaires/Chartr\\_.pdf](http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD_seminaires/Chartr_.pdf)].

<sup>17</sup> GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC, *Une politique de la culture et des arts*, Québec, Gouvernement du Québec, Les Publications du Québec, juin 1991.

<sup>18</sup> Voir *La politique culturelle 1992*, p. 16.

Cette politique culturelle comprenait également un plan d'action qui comportait des mesures qui se déclinaient en 49 engagements et identifiait en outre les ministères responsables et associés à leur mise en œuvre<sup>19</sup>.

Les grands axes de la politique culturelle sont enchâssés dans l'article 11 de la nouvelle *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* et celle-ci prévoit également en son article 12 que « le ministre peut également établir, dans le cadre de la politique culturelle, des politiques sectorielles relatives aux domaines de sa compétence ». Sur la base de ce pouvoir, plusieurs politiques sectorielles seront établies par les ministres. Parmi ces politiques, l'on compte celles de l'intégration des arts à l'architecture<sup>20</sup>, de la diffusion des arts de la scène<sup>21</sup>, de la lecture et du livre<sup>22</sup>, des musées<sup>23</sup> et du cinéma et de la production audiovisuelle<sup>24</sup>. Bien qu'il ne s'agira pas nommément de politiques sectorielles, plusieurs plans d'action seront adoptés ultérieurement et viendront compléter la politique culturelle et les politiques sectorielles dans le domaine du soutien au cinéma et à la production audiovisuelle<sup>25</sup>, de l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes<sup>26</sup> ainsi que de la culture du développement durable<sup>27</sup>.

Le gouvernement du Québec a par ailleurs adopté récemment un *Agenda 21 de la culture*<sup>28</sup> qui prend la forme d'une proposition qui affirme que la culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement, un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale, un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse ainsi qu'un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires. L'Agenda se traduit par 21 objectifs et prévoit que sa mise en œuvre s'effectue par l'engagement de différents acteurs de la société qui souhaitent contribuer à la recherche d'un développement durable par la prise en compte de la culture dans leurs actions, qu'ils soient des personnes, des organismes de la société civile, des entreprises ou des organismes gouvernementaux ». Près de vingt ans après l'adoption la première politique culturelle du Québec, cet agenda constitue en quelque sorte un mise à jour des axes et orientations que comportait la politique de 1992. Il ne définit toutefois pas les actions de toute nature qui cadrent avec les 21 objectifs.

L'ensemble de ces politiques, plans d'action et agenda n'ont pas été sans influence sur l'évolution du ministère de la Culture et des Communications dont l'action est dorénavant encadrée par une multitude de normes. Ces normes constituent des guides pour les différents ministres et les personnes qui agissent au sein du ministère de la Culture et des Communications

---

<sup>19</sup> *Id.*, annexe 1 (Liste des mesures et ministères participants), p. 141-149.

<sup>20</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, août 1996 et *Guide d'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, septembre 2009 ;

<sup>21</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Remettre l'art au monde- Politique de diffusion des arts de la scène*, décembre 1996.

<sup>22</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Le temps de lire, un art de vivre- Politique de la lecture et du livre*, juin 1998.

<sup>23</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Politique muséale- Vivre autrement...la ligne du temps*, mai 2000.

<sup>24</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle*, mars 2003.

<sup>25</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle*, 5 septembre 2003.

<sup>26</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Pour mieux vivre de l'art- Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes*, juin 2004.

<sup>27</sup> Voir MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Notre culture au cœur du développement durable- Plan d'action 2009-2013*, 3 avril 2009.

<sup>28</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Agenda 21 de la culture au Québec*, 5 décembre 2011.

et établissent également les limites auxquelles est dorénavant assujéti un ministère qui partage notamment avec deux grands mandataires de l'État, la SODEC et le CALQ, le soin de soutenir et faire rayonner la culture québécoise.

### III- L'accroissement de ses moyens financiers

L'évolution du ministère de la Culture et des Communications se caractérise pour les ressources financières qui lui sont octroyés durant des premières 50 années d'existence. Cette évolution est marquée par un accroissement substantiel des sommes du budget de l'État québécois mises à la disposition du ministère de la Culture. Le tableau ci-après permet l'étendue de cet accroissement entre les années 1961-1962 et 2008-2009 ainsi que l'augmentation pour cette période du pourcentage des dépenses du ministère de la Culture et des Communications par rapport aux dépenses de l'État<sup>29</sup> :

**Budget du Ministère de la culture, dont l'aide octroyée aux arts et aux lettres, en relation à la population, au Produit intérieur brut et aux dépenses totales du Gouvernement du Québec, 1961 à 2009<sup>3</sup>**

Année (au 31 mars)	Population du Québec	PIB du Québec <sup>4</sup>	Dépenses totales <sup>5</sup> du gouvernement du Québec		Budget du MCCC <sup>6</sup>		Aide financière <sup>7</sup> octroyée aux arts et aux lettres	
	(n)	(\$)	(\$)	% PIB du Québec	(\$)	% Dépenses totales du Québec	(\$)	% Budget MCCC
1961-1962	5 359 136	11 217 000 000	844 000 000	7,5 %	2 960 000	0,35 %	482 635	16,3 %
1965-1966	5 780 845	16 247 000 000	1 861 000 000	11,5 %	7 832 370	0,42 %	763 450	9,8 %
1970-1971	6 137 305	23 892 000 000	3 659 000 000	15,3 %	16 200 000	0,44 %	2 033 692	12,6 %
1975-1976	6 396 761	47 615 000 000	8 791 000 000	18,5 %	38 958 000	0,44 %	3 639 015	9,3 %
1980-1981	6 547 207	80 494 000 000	17 953 000 000	22,3 %	90 560 800	0,50 %	8 861 388	9,8 %
1985-1986	6 708 170	117 156 000 000	27 439 000 000	23,4 %	188 480 200	0,69 %	16 552 636	8,8 %
1990-1991	7 067 396	155 156 000 000	36 013 000 000	23,2 %	259 965 600	0,72 %	28 477 839	10,9 %
1995-1996	7 246 897	180 526 000 000	42 069 000 000	23,3 %	343 907 700	0,82 %	39 786 334	11,6 %
2000-2001	7 396 331	231 624 000 000	49 569 000 000	21,4 %	455 301 600	0,92 %	58 506 979	12,9 %
2005-2006	7 631 552	282 505 000 000	59 981 000 000	21,2 %	477 200 000	0,80 %	67 259 874	14,1 %
2008-2009	7 828 357	303 747 000 000	69 799 000 000	23,0 %	576 300 000	0,83 %	82 279 488	14,3 %

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; Conseil des arts et des lettres du Québec, ministère du Revenu du Québec, Statistique Canada

Le budget 2012-2013 de l'État québécois révèle que les crédits octroyés au ministère de la Culture et des Communications sont de 625,8 M\$<sup>30</sup>. Les dépenses totales du Québec sont évaluées à 62 642 M\$, le budget du ministère représenterait dès lors 0,99 % du budget. On constate ainsi que le pourcentage du budget québécois alloué au ministère de la Culture aura augmenté de 0,35 % à 0,99 % depuis sa création.

Si l'on examine ainsi l'ensemble des données budgétaires, l'on s'aperçoit que les ressources financières allouées au ministère de la Culture ont augmenté de façon constante et n'ont d'ailleurs connu aucune véritable diminution. D'aucuns ont d'ailleurs parlé d'une exception

<sup>29</sup> Ce tableau est reproduit à l'annexe 1 de l'article d'André COURCHESNE et François COLBERT, « Limites et possibles de la démocratisation culturelle », 2011 [en ligne [http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD\\_seminaires/Courchesne\\_Colbert.pdf](http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD_seminaires/Courchesne_Colbert.pdf)].

<sup>30</sup> Comme le révèle le *Budget des dépenses du Québec 2012-2013* (volume 2, p. 68), les crédits totaux octroyés au ministère de la Culture et des Communications sont de 664 168,4 M\$. Pour effectuer une comparaison adéquate avec les données du tableau de Courchesne et Colbert, il faut soustraire les crédits octroyés pour l'application de la Charte de la langue française (27 857 6M\$) et pour la Condition féminine (10 486,4 M\$). La somme allouée à la mission culture (arts et lettres) est donc de 625 834, 4 M\$ »

québécoise lorsqu'il s'est agi de comparer les sommes investies par le Québec dans la mission culturelle de l'État avec celles octroyées par les autres provinces canadiennes<sup>31</sup>.

\*\*\*\*\*

Sans doute, plusieurs autres éléments pourraient également être présentés comme ayant marqué l'évolution du ministère de la Culture et on pense notamment aux rivalités culturelles fédérales-provinciales au Québec qu'évoque le chercheur Guy Bellavance dans son article sur les politiques culturelles du Québec. Sans doute ces rivalités ne sont pas terminées dans la mesure où le gouvernement nouvellement élu du Parti Québécois est susceptible de vouloir rapatrier des compétences culturelles d'Ottawa.

L'évolution que nous avons décrite nous semble permettre de conclure que depuis sa création sous l'impulsion de son premier titulaire Georges-Émile Lapalme, le ministère est devenu un acteur de premier plan dans la vie culturelle québécoise. Le défi pour le ministère et son nouveau ministre Maka Kotto est aujourd'hui de maintenir son élan. Comme l'affirmait récemment le président de l'Union des artistes Raymond Legault : « [B]eaucoup a été fait depuis 50 ans. Cependant, beaucoup reste à faire et nous devons avant tout nous assurer qu'il n'y aura pas de glissement dans la mission fondamentale du ministère de la Culture [et des] Communications [...]»<sup>32</sup>.



**Georges-Émile Lapalme**  
Ministre des Affaires culturelles  
1961-1964



**Maka Kotto**  
Ministre de la Culture et des Communications  
2012-

---

<sup>31</sup> Voir ENAP- OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, « L'État du Québec (12)- Les dépenses publiques culturelles : une autre exception québécoise », *Le Soleil*, 3 mai 2004, p. 15. Voir aussi les données statistiques présentées dans l'article d'Isabelle PARÉ, « 50 ans du ministère de la Culture : Georges-Émile Lapalme architecte oublié de la révolution du Québec », *Le Devoir*, 26 mars 2011.

<sup>32</sup> Raymond LEGAULT, « Du ministère des Affaires culturelles au ministère de la Culture [et des] Communications [...] », 2011 [en ligne : [http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD\\_seminaires/Legault.pdf](http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD_seminaires/Legault.pdf)].

**Question n° 3 :** Qu'est-ce que le festival MNM et en quoi peut-il être représentatif des problématiques du milieu québécois de la création musicale ?



Le Festival MNM (Montréal/Musiques nouvelles)<sup>33</sup> est un événement biennal de musique contemporaine produit par la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ)<sup>34</sup>. Fondé en 2003 par les compositeurs Walter Boudreau et Denys Bouliane, ce festival a présenté à ce jour cinq éditions et prépare une sixième édition pour 2013<sup>35</sup>. Décrit lors de sa création comme « l'une des étapes importantes du milieu de la création musicale québécoise depuis cinquante ans »<sup>36</sup>, le Festival MNM était présenté en 2003 par ses co-directeurs artistiques comme « un carrefour générateur d'échanges entre les créateurs, interprètes et diffuseurs d'ici et d'ailleurs » et affirmaient vouloir contribuer « en se dotant d'une telle structure [...] à inscrire Montréal dans le circuit international des hauts lieux de création musicale ». Ils ajoutaient « Le devenir tout entier de notre culture musicale est plus que jamais tributaire de l'originalité et du dynamisme dont nous oserons faire preuve au cours des prochaines années »<sup>37</sup>.

Le festival a connu un succès dès sa première édition comme en foi les nombreux prix qu'il a remportés, qu'il s'agisse du Grand prix du Conseil des arts de Montréal et cinq Prix Opus dans les catégories Événement musical de l'année, Directeur artistique de l'année (Denys Bouliane et Walter Boudreau), Création de l'année (pour l'œuvre *Quaternions* de Michel Longtin) et Reconnaissance à un artiste hors-Québec (décerné à The Hilliard Ensemble de l'Angleterre)<sup>38</sup>. Les quatre éditions qui ont suivi ont également été bien reçues dans le milieu<sup>39</sup> et la cinquième et plus récente édition s'est voulue l'occasion souligner « l'extrême dynamisme des musiques d'ici à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Semaine internationale de musique actuelle- événement

---

<sup>33</sup> Les informations sur le festival MNM sont accessibles sur le site de la SMCQ à l'adresse <http://www.festivalmnm.ca>.

<sup>34</sup> Pour des informations sur la Société de musique contemporaine, consulter son site à l'adresse <http://www.smcq.qc.ca>. Voir aussi Hélène PLOUFFE, Rachele TAYLOR et Alexis LUKO, « Société de musique contemporaine du Québec », *L'Encyclopédie canadienne* (encyclopédie Web), Fondation Historica du Canada, 2009 [en ligne : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/societe-de-musique-contemporaine-du-quebec>].

<sup>35</sup> Au sujet de cette prochaine édition du MNM, voir *Festival MNM- Appel de projets*, 2012 [en ligne : <http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/medias/depeches/10190>].

<sup>36</sup> Voir Michel DUCHESNEAU, « Montréal/Nouvelles musiques : perspectives », *Circuit : Musiques contemporaines*, vol. 14, n° 2, 2004, p. 9.

<sup>37</sup> Voir SMCQ, « Démons et merveilles : un concert « canon » pour inaugurer le festival ! », Communiqué, 15 janvier 2003 [en ligne : [http://www.festivalmnm.ca/archive\\_2003/accueil\\_francais.html](http://www.festivalmnm.ca/archive_2003/accueil_francais.html)].

<sup>38</sup> Pour un commentaire sur cette première édition du MNM, lire Réjean BEUCAGE, « Le courant électrique dans Montréal/Nouvelles musiques », *Circuit : Musiques contemporaines*, vol. 14, n° 2, 2004, p. 29. Voir aussi Simon BERTRAND, « MNM : Le triomphe de la vision de DB et WB? », 2003 [en ligne : <http://cf.groups.yahoo.com/group/cercledemusicologie/message/909>] qui affirme : « Le "triomphe" de DB et WB lors du concert de clôture de MNM à été savamment orchestré; Il semble en effet maintenant tradition que nos deux "Leaders bien aimés autoproclamés" viennent recevoir une ovation les bras en V au terme du dernier concert de MNM. Considérant leurs efforts considérables pour mettre en branle ce festival, je ne peux que me joindre à cette ovation ».

<sup>39</sup> La programmation de cinq éditions du festival est accessible dans la rubrique « Archives » du site de la SMCQ réservé au MNM et accessible à l'adresse <http://www.festivalmnm.ca/fr>.

fondateur des musiques nouvelles au Québec organisé par Pierre Mercure - ». Le MNM 2011 avait d'ailleurs l'ambition de présenter « des monuments de la musique d'avant-garde québécoise autant que certains de leurs héritiers, en ouvrant la porte aux fusions disciplinaires (danse, vidéo) autant qu'en exploitant la théâtralité du son en lui-même, [et en] met[tant] à l'honneur la musique — et plus particulièrement, ‘notre’ musique — dans ce qu'elle a de plus mouvant : sa transformation à travers le temps (l'histoire) et à travers l'espace (la scène) ».

S'agissant de la question de la représentativité des problématiques du milieu québécois de la création musicale au Québec, de telles problématiques sont multiples et je mettrai l'accent d'une part sur la difficulté de rassembler le milieu de la création musicale et d'autre part sur le défi d'assurer la pérennité d'un événement musical.

Fort du grand succès de la *Symphonie du millénaire* qui avait réuni le 3 juin 2000 sur l'esplanade de l'Oratoire Saint-Joseph 333 musiciens et avait mis à contribution tous les acteurs importants du milieu de la musique contemporaine au Québec, la direction du Festival MNM devait réussir à susciter auprès de ce même milieu une adhésion au nouvel événement. Comme l'affirme le musicologue Réjean Beaucage, « MNM se devait de rendre compte de la pluralité des expressions de la création contemporaine »<sup>40</sup>. En choisissant de le présenter comme un festival de « musiques nouvelles », les initiateurs du festival ont de toute évidence voulu ratisser large et donner aux musiques contemporaines, électroacoustiques et actuelles une place dans le festival. La programmation devait ainsi accommoder cette diversité et pour le même musicologue, et « à ce chapitre, la programmation [du premier festival] est une réussite »<sup>41</sup>. Un examen de la programmation des quatre éditions subséquentes du festival semble également démontrer la volonté de favoriser la diversité musicale dans les choix de programmation et de faire du festival une tribune ouverte à la création musicale dans ses multiples formes d'expression.

La tenue des cinq éditions du festival et le maintien du rythme biennal de l'événement semble indiquer qu'il n'y a pas à craindre pour la pérennité de l'événement. Mais une telle pérennité ne saurait être assurée que si les moyens financiers sont, comme l'affirme Michel Duchesneau, « à la hauteur des aspirations de ses dirigeants et des artistes qui les accompagneront dans la démarche ». Si ces moyens semblent avoir été au rendez-vous à ce jour, les perspectives pourraient s'assombrir en raison de la situation budgétaire de l'État québécois, mais également des moyens limités que pourraient avoir à leur disposition les artistes d'Europe, en particulier de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, qui ont été accueillies par le Festival MNM et ont permis à celui-ci d'accueillir des interprètes « d'ailleurs » et de conférer ainsi au festival une dimension internationale.

Il y a lieu d'espérer que le budget du ministère de la Culture et des Communications, et en particulier des crédits accordés au Conseil des arts et lettres du Québec, soit épargné- comme il l'a été dans le passé- du couperet du ministre des Finances dont on sait déjà qu'il doit combler un trou de 800 millions pour l'année financière en cours<sup>42</sup>. Quant au soutien des invités européens du MNM et à la lumière de la situation financière précaire de plusieurs États membres de l'Union européenne, il y a fort à parier que les ensembles et artistes provenant des pays qui ont fourni au MNM sa « distribution internationale » ne soient plus en mesure d'assumer une partie des coûts de leur participation au MNM. Ainsi, le défi des artisans du Festival pourrait être de trouver dans le mécénat privé le soutien financier qui lui permettra de poursuivre dans la voie tracée depuis 2003. La SMCQ semble s'être déjà préparée en conséquence puisqu'il lançait récemment un appel à des commanditaires et cherchait ainsi à diversifier davantage encore à diversifier ses sources de financement<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> *Supra* note 38, p. 29.

<sup>41</sup> *Id.*, p. 30.

<sup>42</sup> Voir à ce sujet Robert DUTRISAC, « Le PLQ laisse un trou de 800 millions au PQ », *Le Devoir*, 14 septembre 2012, p. A-1.

<sup>43</sup> Voir SMCQ, « Recherche de commanditaires pour le Festival MNM 2013 », 2012 [en ligne : <http://www.smcq.qc.ca/smcq/fr/medias/depeches/10240>].

\*\*\*\*\*

Comme le souligne le professeur Duchesneau dans ses perspectives sur Montréal/Nouvelles musiques, le défi du festival qui célébrera le dixième anniversaire de sa fondation en 2013 est également d'être festif. Étant en concurrence avec des très nombreux festivals à Montréal, mais également avec une offre culturelle qui fait de Montréal et du Québec un lieu de grande effervescence dans le domaine des arts de la scène, le MNM doit relever le défi d'offrir aux mélomanes et personnes qui fréquentent les scènes culturelles de véritables « événements » qui sortent de l'ordinaire et attirent les foules. Il doit aussi prouver qu'il peut continuer de jouer dans la cour des grands et en particulier dans ce club des grands festivals de musiques contemporaines qu'il a voulu intégrer en 2003 et dans lequel il ne peut que vouloir rester.

Les défis sont grands pour l'homme « omnivore et multitâche »<sup>44</sup> qu'est Walter Boudreau et l'équipe de la SMCQ qui ont réussi à ce jour à garder le cap et à permettre au Québec et à ses artistes d'occuper une place de choix dans le milieu international de la création musicale.



**Walter Boudreau et Denys Bouliane**

---

<sup>44</sup> Voir Réjean BEAUCAGE, « Walter Boudreau omnivore et multitâche », *Voir*, 19 février 2009 [en ligne : <http://voir.ca/musique/2009/02/19/walter-boudreau-omnivore-et-multitache>]